

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de BRECY
Séance du 17/02/2017**

L'an 2017 et le 17 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de réunion de la Mairie sous la présidence de FERRAND Christian Maire

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : CACHO Magalie, CHOLIN Annie, LASNE Corinne, SIROT Céline, MM : GANGNERON Antoine, POISSON Gérard, POTIER Serge, SARREAU Philippe

Absent(s) : M. DENIZOT Frédéric

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LAUNAY Aurélien à M. FERRAND Christian

Excusé(s) : Mmes : BRAS Elodie, MALTHET Géraldine, M. BERGER Fabien

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 14
- En exercice : 9

Date de la convocation : 12/02/2017

Date d'affichage : 12/02/2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le : 20/02/2017

et publication du 21/02/2017:

Secrétaire de séance : Mme LASNE Corinne

SOMMAIRE

- **Projet mairie**
- **Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

Le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier est approuvé.

Détail de la délibération :

Référence : 2017_0007

Objet : Projet mairie

M. le Maire présente les travaux envisagés dans la mairie.

Deux objectifs :

- 1 Améliorer le confort thermique pour réduire les charges dues au chauffage
- 2 Mise en accessibilité PMR de la mairie :

Le coût total de ces travaux s'élève à 282 840 € TTC soit 235 700 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'arrêter le projet de travaux de la mairie ;

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2017_0008

Objet : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu la lettre circulaire de la préfecture du cher en date du 15 décembre 2016 concernant la programmation 2017 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT ;

Vu la délibération 2017_0007 de la commune de Brécy,

Monsieur le Maire expose que le projet de réaménagement et de mise aux normes accessibilité et dont le coût prévisionnel s'élève à 235 700 € HT soit 282 840 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Sources	Montants	Taux
Fonds propres	17 140.90 €	7.3 %
Emprunts	30 000.00 €	12.7 %
Sous-total 1 (H.T.)	47 140.90 €	20 %
Etat - DETR	94 280.00 €	40 %
Région	43 133.10 €	12.3%
Département	32 290.00 €	13.7 %
SDE 18	14 142.00 €	6 %
Enveloppe parlementaire	4 714.00 €	2 %
Sous- Total 2 (H.T.)	188 559.10 €	80 %
TOTAL (Sous-total 1 + 2)	235 700. 00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Levée de la séance à 19h30

Brécy le 20 février 2017,

Le Maire,
Christian FERRAND